

Les gymnases allemands

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstain et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE. — *Lettre de Munich sur les gymnases allemands.* — *Les visites d'écoles (suite et fin).* — *Maffeo Vegio.* — *Rapport sur la marche de l'Exposition scolaire.* — *Partie pratique.* — *Bibliographies.* — *Correspondance.* — *Avis.*

LES GYMNASSES ALLEMANDS

Munich, 15 février 1891.

Monsieur le Professeur,

Vous désirez, me dites-vous, quelques détails sur l'organisation des gymnases allemands, et c'est à moi que vous les demandez. Que n'avez-vous eu, pour triompher de mes répu gnances, l'heureuse inspiration d'invoquer les loisirs dont, par hypothèse, je dispose! Personne n'eût alors été mieux placé que moi pour se récuser. Par contre, je me sens désarmé en face d'un homme qui vient me dire avec la plus aimable naïveté : « Je vous somme de me consacrer un bon nombre d'heures,..... parce que je sais que tous vos instants sont pris par d'autres occupations. » Donc, me voici à vos ordres.

Il faut, d'ailleurs, que la question de nos gymnases ne soit pas absolument dépourvue de tout intérêt, puisque tout le monde s'en occupe en-deçà du Rhin. On en devise tant bien que mal, plutôt mal que bien, dans les maisons particulières et dans les établissements publics. On en discute dans les journaux quotidiens, comme aussi dans les Revues spéciales. Outre les autorités scolaires habituelles, des Commissions *ad hoc* sont invitées à émettre des préavis et à élaborer des programmes. Guillaume II, lui-même, a cru devoir intervenir dans le débat, sinon avec son épée impériale, au moins avec l'autorité de sa parole d'« ancien étudiant. »

Pourquoi toute cette agitation et toutes ces tempêtes? Tout bonnement parce que, comme dit le vieux proverbe : « Il est impossible de contenter tout le monde et son père. »

Au yeux des uns, les programmes de nos gymnases n'étaient plus « à la hauteur de l'époque ». Il fallait y faire une part plus large à la langue allemande, aux langues modernes, à l'histoire contemporaine et aux sciences naturelles.

Pendant ce temps, d'autres jetaient les hauts cris à propos de la longueur des heures de classe, à propos de l'étendue des devoirs à faire à la maison, à propos du surmenage intellectuel des élèves et de l'étiollement de la jeunesse, provoqué par les fantaisies tyranniques du corps enseignant.

Et, pourtant, nul ne déclarait consentir à ce que Monsieur son fils sorte du gymnase ne possédant que le tiers de la grammaire latine ou le quart seulement des racines grecques!

Telle était donc la tâche imposée aux Commissions appelées à s'occuper de notre célèbre *Schulreform* : d'une part, abrégier les heures de classe et restreindre, sinon supprimer, les devoirs à faire à domicile; d'autre part, faire pénétrer dans le cerveau des enfants tout ce qui devait y entrer jusqu'ici, sans compter les nouvelles branches réclamées par les besoins de l'époque.

Avec une bonne volonté au-dessus de tout éloge, nos autorités scolaires se sont appliquées à faire droit à tous les vœux et à imposer silence à toutes les critiques. Auront-elles réussi? Ce n'est pas moi qui me porterai garant!

Mais il est temps d'aborder les questions que vous me posez.

Vous saurez donc que nous avons en Bavière, comme dans la plupart des autres Etats allemands, un double gymnase : *das humanistische Gymnasium* et *das Realgymnasium*. Le premier vise essentiellement à la formation classique de notre jeunesse studieuse; le second poursuit un but plus directement pratique ou, pour me servir d'un vilain mot, plus directement utilitaire. Notez, toutefois, que le *Realgymnasium* ne doit pas être confondu avec le *Realschule*, qui correspond à vos Ecoles industrielles. Au *Realgymnasium*, le latin est obligatoire, mais seulement à doses homéopathiques; en outre, sans parler ici d'autres différences, le grec est remplacé par l'anglais et par un nombre plus considérable d'heures attribuées au français.

Quiconque a absous *das humanistische Gymnasium* est mûr pour l'Université dans le sens classique de ce mot, c'est-à-dire pour les cours de philosophie supérieure, de philologie, de droit, de médecine et de théologie. La tâche du *Realgymnasium* est, au contraire, de préparer le jeune homme aux études du Polytechnicum ou à quelques cours spéciaux de l'Université!

A) DAS HUMANISTISCHE GYMNASIUM

Jusqu'en 1874, sauf erreur de date, huit classes séparaient chez nous l'école primaire de l'Université. Depuis lors, ce que nous appelons *das humanistische Gymnasium* comprend neuf classes soit, en règle générale, neuf années d'études. Par extraordinaire, quelques élèves exceptionnellement bien doués font

parfois deux classes en une seule année. D'autres, en plus grand nombre, « préfèrent » rester deux ans dans la même classe.

Si, au bout de nos huit classes d'autrefois et des huit classes que vous avez encore, nous en avons neuf aujourd'hui, ce n'est point que nous ayons ajouté une nouvelle classe à la huitième. Nous avons tenu plutôt à consolider les fondements qu'à élever le sommet.

Notre première classe, en effet, ne vise guère plus haut qu'à fournir aux élèves, pour leur entrée en seconde, la petite somme de connaissances requise chez vous pour l'admission en première. Jadis ces notions préparatoires, se prenaient, en Bavière comme en Suisse, tantôt dans une école, tantôt dans une autre, tantôt à la cure de Z., tantôt au presbytère de Y., tantôt d'après une méthode, tantôt d'après une autre, maintes fois aussi sans aucune méthode. C'est pour obvier à ces divergences et obtenir une préparation uniforme, que nos autorités scolaires ont institué ce que nous appelons la première classe latine. Ont-elles eu tort? Je n'oserais le dire. Pleine liberté est, d'ailleurs, réservée aux familles de préférer, aussi longtemps qu'elles le jugent préférable, l'enseignement privé aux cours publics. Le futur collégien devra ensuite, avant d'entrer dans un établissement officiel, en seconde, troisième ou quatrième, subir un examen d'admission. Réussira-t-il ou ratera-t-il? Voilà toute la question.

Donc, entre l'école primaire et l'Université, nous avons neuf classes. Les cinq premières portent le nom d'*école latine* (*Lateinschule*). Le titre de *gymnase* est toujours réservé aux quatre classes supérieures. Partout où il y a un gymnase, il y a aussi une école latine. Mais l'inverse ne se rencontre pas toujours. La Bavière possède, en effet, un bon nombre d'*écoles latines isolées* (*isolirte Lateinschule*), qui ne comprennent que les cinq classes inférieures. Elles offrent aux enfants, il est presque superflu de le dire, l'avantage de ne devoir quitter leurs familles que pour entrer au gymnase proprement dit.

Jusqu'ici l'année scolaire commençait avec le 1^{er} octobre pour finir le 31 juillet. A partir de la présente année, inclusivement, les vacances commenceront le 15 juillet et la rentrée aura lieu le 10 septembre. Encore une innovation que je ne veux point discuter, n'étant, grâce au ciel, ni collégien de l'époque présente, ni professeur appointé par l'Etat. Sans doute, Messieurs les élèves n'avaient pas absolument tort — aussi leur a-t-on donné raison — en trouvant que, par les chaleurs de la canicule, la compagnie d'Homère et de Cicéron, de Virgile et de Démosthènes, sans compter les *sinus* et *cosinus*, ne laissait pas que d'être un peu soporifique. Mais le sera-t-elle moins par les belles journées de septembre? Je pense donc que cette innovation, mal vue de la plupart des professeurs, ne

tardera pas à devenir odieuse aux élèves eux-mêmes. Tant il est vrai, comme je l'ai déjà dit, qu' « il est impossible de contenter tout le monde et son père ! »

Outre les grandes vacances, notre jeunesse a des vacances à Noël et à Pâques. Les vacances de Noël commencent le 24 décembre et finissent le soir du 2 janvier. Les vacances de Pâques durent depuis le vendredi avant les Rameaux jusqu'au lundi après le dimanche *in albis*. Toutes les écoles restent fermées le jour anniversaire de la naissance du Roi et le jour de sa fête. Enfin, le mercredi et le samedi, il n'y a pas de classes après midi. Ajoutons encore que les fêtes religieuses d'obligation sont beaucoup plus nombreuses en Bavière qu'en Suisse.

A l'exception du mercredi et du samedi, les heures de classe sont au nombre de cinq par jour : trois le matin et deux le soir. La première heure doit être suivie d'une pause de dix minutes ; cette pause est de quinze minutes à la fin de chaque leçon subséquente. C'est là l'une des concessions que le Ministère de l'Instruction publique vient de faire aux inquiétudes maternelles et aux sollicitudes paternelles. Vous voyez que nos collégiens bénéficient tôt du quart d'heure académique, réservé jadis aux Universitaires.

Jusqu'à la semaine dernière, le nombre et l'étendue des devoirs à faire à la maison étaient abandonnés à la raison et à la conscience des professeurs. Il n'en sera plus de même à l'avenir. Le Ministère vient, en effet, d'édicter que les devoirs ne devront pas exiger au delà d'une heure pour la première classe, au delà de deux heures pour les cinq classes suivantes, au delà de trois heures pour les trois dernières classes du gymnase. Et voilà les parents au comble du bonheur ! C'est qu'en vérité cette nouvelle ordonnance se présente très bien sur le papier. Mais est-elle réalisable dans la pratique ? Aucun homme d'école n'oserait le soutenir. Qu'arrivera-t-il, en effet ? Il arrivera ce qui est inévitable, aussi longtemps que tous les élèves n'auront pas été coulés dans un seul et même moule. Le professeur estimera que telle somme de devoirs à faire du lundi au mardi ne demande pas plus de deux heures de travail ; l'élève A. suffisamment doué et expéditif de sa nature, aura achevé toute sa besogne au bout d'une heure et demie, peut-être même plus tôt ; l'élève B., borné et lambin, sera loin d'avoir accompli toute sa tâche au bout de trois, peut-être même de quatre heures de travail. Et les plaintes recommenceront ! Le père A. trouvera son fils trop peu occupé ; pendant ce temps, le père B. affirmera que le sien est surmené à faire pitié.

Chez nous la note 1 est la meilleure, la note 4, la moindre. Personne ne peut, au commencement d'une nouvelle année scolaire, monter dans une classe supérieure, si, l'année précé-

dente, il n'a eu au moins 3 comme note moyenne. En Prusse, on vient de décider que quiconque aura à la fin de l'année scolaire la note 4 pour l'une des branches principales, le latin ou l'allemand, devra répéter sa classe, même si de bonnes notes pour les branches accessoires rachetaient ce 4 et donnaient comme moyenne la note 3. Cette mesure me paraît facile à justifier et j'opine qu'on ne tardera pas à l'adopter en Bavière. Que faire, en effet, dans une classe littéraire, d'un élève qui deux heures par semaine sera bon calligraphe et deux autres heures excellent géographe, si pendant huit heures il se montre latiniste détestable ?

En principe, c'est le corps professoral tout entier qui décide si tel élève devra répéter sa classe ou sera admis dans la classe supérieure. Dans la pratique, cette décision dépend naturellement de la voix des professeurs qui pendant l'année ont eu l'élève sous leur direction. Au moins est-ce ainsi que les choses se passaient jusqu'à ce jour. Sans blâmer absolument ce système, j'approuve de bon cœur la modification qui vient d'y être apportée.

Pendant les deux derniers mois de l'année scolaire, les travaux faits par les élèves de la troisième classe, pour citer un exemple, devront être montrés soit au professeur de la classe en question, soit au professeur de la quatrième classe. Celui-ci aura, en outre, le droit et le devoir d'aller enseigner un certain nombre d'heures dans la troisième classe. De cette manière, pour qu'un élève puisse monter de troisième en quatrième, il ne suffira pas que le professeur de la troisième classe renonce à l'honneur de le garder encore une année ; il faudra, de plus, que le professeur de la quatrième classe déclare pouvoir s'en charger.

Jusqu'ici nous avons à la fin de chaque année scolaire trois catégories d'élèves : ceux qui pouvaient, sans condition, monter dans la classe supérieure, ceux qui devaient irrévocablement répéter et les douteux. Ceux-ci pouvaient utiliser le temps des vacances pour essayer de combler leurs déficits et de se préparer à un examen supplémentaire (*Nachprüfung*) qu'ils devaient subir à la reprise des cours. Cette troisième catégorie vient d'être supprimée. Il n'y aura plus dorénavant, à la fin de l'année scolaire, que les élèves définitivement admis à avancer et les élèves irrémisiblement condamnés à répéter leur classe. Sauf erreur, cette mesure est sage. Y a-t-il en effet, grand chose à espérer pour la quatrième classe, d'un élève qui n'aura réussi à s'y faufiler qu'à l'aide d'un examen supplémentaire ?

Les examens subis dans un établissement complet, comprenant école latine et gymnase proprement dit, sont valables pour toute la Bavière. Si, à Ratisbonne ou à Wurzburg, je suis admis à passer de la quatrième classe dans la cinquième, on devra me recevoir en cinquième, et sans nouvel examen,

partout où je me présenterai, que ce soit à Augsbourg, à Bayreuth ou ailleurs. Réciproquement, si à Munich ou à Spire, je suis condamné à répéter, c'est en vain que je me mettrais en quête d'un établissement plus coulant : il me faudra répéter partout. Ce système est-il bon à tous égards en ce qui concerne les élèves qui ont échoué dans une classe? J'avoue que mes petites idées ne sont pas encore parfaitement claires à ce sujet.

Les examens subis avec succès dans une « école latine isolée » sont *provisoirement* admis par les établissements complets. En d'autres termes, si, dans telle école latine isolée, on me juge digne et capable de monter de la quatrième classe dans la cinquième, je n'aurai provisoirement aucun examen à subir pour être admis en cinquième dans n'importe quel établissement complet. C'est au bout de *six semaines* seulement qu'une décision définitive sera prise, à mon égard. N'avouerez-vous pas que cet essai de six semaines est un criterium bien plus sûr qu'un examen subi le jour de la rentrée, par un élève qui n'a encore eu aucun rapport avec ses nouveaux professeurs? Si, en effet, le toupet rend parfois de bons services, que d'échecs l'intimidation du premier abord n'a-t-elle pas déjà occasionnés!

Les examens publics que vous avez à la fin de l'année scolaire ne sont pas connus chez nous. En retour, nos règlements prescrivent un certain nombre d'examens écrits à faire durant le cours de l'année. C'est ainsi que dans une école latine, dont j'ai le programme sous les yeux, il a été fait, l'an dernier, dans la quatrième classe : trois compositions allemandes, dix compositions latines, dix compositions grecques, quatre compositions d'arithmétique, deux compositions d'histoire et deux compositions de géographie. Après avoir été corrigées par le professeur intéressé, toutes ces compositions doivent être remises au Recteur, pour qu'il puisse se rendre compte du choix du sujet, constater les corrections et voir si les notes ont été données avec justesse, sans trop de complaisance comme aussi sans sévérité outrée.

A la suite de tout ce qui précède, le moment est peut-être venu de dire un mot du corps enseignant et des personnes qui le composent.

Or, vous feriez erreur en croyant qu'à la condition d'avoir fait honorablement son gymnase, on peut, sans autre préparation spéciale, se réveiller un beau matin professeur bavarois, grâce à quelque faveur ou à quelque protection.

Après avoir quitté le gymnase, le futur professeur (*Lehramts-candidat*) doit passer quatre années à l'Université, pour y suivre des cours spéciaux de philologie ancienne et moderne, de philosophie, d'histoire générale, d'histoire de l'art et de la philosophie, de pédagogie, etc. La quatrième année est suivie du *Staatsconcurs*, grand examen, oral et écrit, portant sur toutes les branches que je viens de mentionner. Quiconque

obtient la note 1, la note 2 ou la note 3 est reconnu mûr pour l'enseignement, mais tant s'en faut qu'il puisse déjà s'affubler le titre de professeur.

Muni de votre brevet ou diplôme, vous devez, avec le titre d'*Assistent*, enseigner maintenant pendant deux ou trois années, peut-être même dix, sous la direction et le contrôle d'un professeur expérimenté. C'est alors seulement que vous serez reçu, d'une manière définitive, dans le sein du corps enseignant, avec le titre de *Studienlehrer*. Ce titre vous autorise à enseigner dans les cinq classes inférieures, constituant notre école latine, mais non dans les quatre classes supérieures, qui composent chez nous le gymnase proprement dit.

Après avoir enseigné un certain nombre d'années comme *Studienlehrer*, vous pouvez, à condition d'avoir obtenu la note 1 ou la note 2, au *Staatsconcurs*, vous présenter pour un examen spécial (*Spezialprüfung*), qui, si vous réussissez, vous donnera le droit d'enseigner dans les quatre classes supérieures et de porter le titre de *Gymnasialprofessor*. Cet examen spécial comprend la philologie antique, l'histoire générale et la littérature allemande. Le « candidat » doit d'abord présenter une thèse. Si la thèse est jugée satisfaisante, il est ensuite admis à l'examen oral. Dans le cas contraire, il ne lui reste qu'à renoncer au titre de professeur de gymnase.

Par ce qui vient d'être dit vous voyez d'abord que quiconque n'a pas obtenu la première note ou, du moins, la seconde au *Staatsconcurs* est condamné à rester toute sa vie dans l'une ou l'autre des cinq classes inférieures. Vous voyez ensuite que pour arriver à obtenir une chaire dans les quatre places supérieures, il faut, non seulement posséder des connaissances multiples et sévèrement contrôlées, mais encore avoir acquis déjà une grande expérience de l'enseignement. Voyez-vous également combien votre pauvre serviteur doit suer pour maintenir son enseignement privé à la hauteur de l'enseignement public ?

Encore un mot au sujet de la question financière et je prendrai congé de vous pour aujourd'hui.

L'*Assistent* touche chez nous un traitement annuel de 1398 marks. Il n'est pas, pour me servir du terme usité dans nos lois, *employé pragmatique*, cela veut dire qu'il n'est pas nommé d'une manière définitive et irrévocable et qu'il n'a droit à aucune pension, si l'infirmité l'oblige à quitter l'enseignement.

Le *Studienlehrer* commence avec un traitement fixe de 2280 marks, plus 180 marks comme indemnité de logement. Au bout de trois années, son traitement est augmenté de 360 marks. Une seconde augmentation, du montant de 180 marks, aura lieu après deux nouvelles années d'enseignement, puis se renouvellera de cinq ans en cinq ans, jusqu'à la fin de la carrière.

Le *Gymnasialprofessor* perçoit, au début, un traitement fixe de 3360 marks, plus 300 marks à titre d'indemnité de logement. A ce traitement s'ajoutent, de cinq ans en cinq ans, des suppléments d'âge (*Alterszulagen*).

Le *Studienlehrer* et le *Gymnasialprofessor* sont employés pragmatiques. Ils sont donc nommés d'une manière définitive et irrévocable. A moins qu'ils ne se rendent coupables de crime ou de délit grave, on ne peut les congédier qu'en leur assurant, sur la Caisse de l'Etat, une pension proportionnée au nombre de leurs années de service. Cette pension leur est avant tout garantie en cas d'infirmité. Quiconque a enseigné jusqu'à l'âge de 70 ans, a droit, en quittant l'enseignement, non pas à une pension, mais à jouir de tout son traitement jusqu'à la mort. Si un *Studienlehrer* ou un *Gymnasialprofessor* pensionnés laissent une veuve, elle touchera jusqu'à sa mort à une partie de la pension dont jouissait le mari. (A suivre.)

LES VISITES D'ÉCOLES

(Suite et fin.)

Toutes les fois que vous vous proposez de visiter une école, vous devez d'avance vous fixer un but bien déterminé, celui de contrôler la manière d'enseigner du maître ou la somme des connaissances des écoliers. Dans le premier cas, vous réclamez à l'instituteur son *Journal de classe* où sont indiqués les divers devoirs et leçons du jour et vous invitez le maître à faire la classe comme d'habitude. Et alors vous examinez :

a) S'il se conforme à l'horaire qui est affiché et au *Journal de classe* que vous avez entre les mains ;

b) S'il suit une marche rationnelle dans sa leçon, expliquant, interrogeant et récapitulant tour à tour.

c) Se sert-il des moyens si utiles, souvent nécessaires même à l'enseignement ? A-t-il recours fréquemment au tableau noir pour résumer ses explications ou pour les rendre plus claires, plus frappantes ? Emploie-t-il l'intuition toutes les fois que ce précieux auxiliaire peut être utilisé ? Les devoirs à faire sont-ils de nature à rendre plus familières les données, les explications de la leçon ?

d) Comment parle-t-il, l'instituteur ? Est-il clair, lumineux dans son enseignement ? Parle-t-il trop haut, d'un ton criard et fatigant ? Sa figure, ses gestes contribuent-ils avec la parole à rendre la leçon intéressante et agréable ? Est-ce que tous les